

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2025

Le VINGT SIX MARS deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 20/03/2025

Etaient présents : Mmes et Ms Mickaël MARQUET, Sylvie RIBAUT, Mathias LORIEUL, Francine DUPE, Yannick COQUELIN, Sabrina SOREL, Yoann PICHON, Katia CLEMENT, Caroline THIBAUT, Sébastien HUMEAU, Séverine NAVINEL.

Absents excusés : Mmes et Ms Anaïs RENAUD qui a donné procuration à Katia CLEMENT, Frédéric DORGERE, Valentin AUSSANT et Yvette BELLANGER

Mme DUPE Francine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Vote des comptes administratifs 2024
 - Commune et budgets annexes
- Approbation des comptes de gestion 2024
 - Commune et budgets annexes
- Affectation des résultats
- Attributions des subventions aux associations 2025
- Installation classée pour la protection de l'environnement-Parc éolien « Les Landes » Houssay

Informations et Questions diverses

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2025 EST APPROUVE A L'UNANIMITÉ.

2025/14 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe que les parcelles AB0530, Le Bourg, représentant une surface de 113 ca (113 m²), AB0531, Le bourg, représentant une surface de 119 ca (119 m²) et AB0532, 21 rue de la Gabare, représentant 70 ca (70 m²), AB0533, 21 rue de la Gabare, représentant une surface de 140 ca (140 m²) et AB0604, Le Bourg, représentant une surface de 604 ca (604 m²) sont mises en vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025/15 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES DU LOTISSEMENT DES LIGONNIERES 01 ET 02, DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, sur 2024 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DÉCLARE que les comptes de gestion des budgets :

- ***principal -commune***
- ***du lotissement les Ligonnières 01***
- ***du lotissement les Ligonnières 02***
- ***des panneaux photovoltaïques***

Dressés pour l'exercice 2024 par la trésorière de la commune n'appelle ni observation ni réserve.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire, à signer les comptes de gestion 2024 des budgets :

- *principal -commune*
- *du lotissement les Ligonnières 01*
- *du lotissement les Ligonnières 02*
des panneaux photovoltaïques

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025/16 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET PRINCIPAL

Mme DUPE prend la présidence du vote.

M. Mickaël MARQUET présente le compte administratif 2024 et ne participe pas au vote.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31

VU les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2023

Considérant que le Compte administratif 2024 du budget principal de la commune de Nuillé sur Vicoin fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 1 172 974.17€

Dépenses de fonctionnement : 1 053 597.36€

Résultat de l'exercice : +119 376.81€

Résultat reporté N-1 : + 163 738.15 €

D'où un excédent de fonctionnement de + 283 114.96 €

Recettes d'investissement : 535 594.02€

Dépenses d'investissement : 609 657.50€

Résultat de l'exercice : - 74 063.48€

Résultat reporté N-1 : - 163 382.09€

D'où un déficit d'investissement de – 237 445.57 €

RAR Dépenses 10 306.80 €

RAR Recettes 26 461.25 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 221 291.12 €

M. le Maire ayant quitté la séance ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article unique : ADOPTE le Compte Administratif du budget principal de la commune de Nuillé sur Vicoin sur l'exercice 2024.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2025/17 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT LIGONNIERES 01

Mme DUPE prend la présidence du vote.

M. Mickaël MARQUET présente le compte administratif 2024 et ne participe pas au vote

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2023

Considérant que le Compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement les Ligonnières 01 de la commune de Nuillé sur Vicoin fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 0.00€
Dépenses de fonctionnement : 0.00€
Résultat de l'exercice : 0.00€
Résultat reporté N-1 : + 33 997.18 €
D'où un excédent de fonctionnement de + 33 997.18€

Recettes d'investissement : 0.00€
Dépenses d'investissement : 0.00€
Résultat de l'exercice : 0.00
Résultat reporté N-1 : 0.00€
D'où un résultat d'investissement de 0€

M. le Maire ayant quitté la séance ;
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Article unique : ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe du lotissement les
Ligonnières 01 de Nuillé sur Vicoin sur l'exercice 2024.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2025/18 –VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT LIGONNIERES 02

Mme DUPE prend la présidence du vote.

M. Mickaël MARQUET présente le compte administratif 2024 et ne participe pas au vote

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2023
Considérant que le Compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement les
Ligonnières 01 de la commune de Nuillé sur Vicoin fait apparaitre les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 375 797.35€
Dépenses de fonctionnement : 381 819.00€
Résultat de l'exercice : - 6 021.65 €
Résultat reporté N-1 : +72 523.74€
D'où un excédent de fonctionnement de + 66 502.09€

Recettes d'investissement : 370 263.00€
Dépenses d'investissement : 336 650.00€
Résultat de l'exercice : + 33 613.00€
Résultat reporté N-1 : - 100 263.00€
D'où un résultat d'investissement de – 66 650.00€

M. le Maire ayant quitté la séance ;
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Article unique : ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe du lotissement les
Ligonnières 02 de Nuillé sur Vicoin sur l'exercice 2024.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**2025/19 –VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PANNEAUX
PHOTOLVOLTAIQUES**

Mme DUPE prend la présidence du vote.

M. Mickaël MARQUET présente le compte administratif 2024 et ne participe pas au vote

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2023

Considérant que le Compte administratif 2024 du budget annexe des panneaux photovoltaïques de la commune de Nuillé sur Vicoin fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 1 364.10€

Dépenses de fonctionnement : 4 427.36€

Résultat de l'exercice : - 3063.26€

Résultat reporté N-1 : - 3063.26 €

D'où un déficit de fonctionnement de - 6 126.52 €

Recettes d'investissement : 4 427.36€

Dépenses d'investissement : 1 364.10€

Résultat de l'exercice : + 3 063.26 €

Résultat reporté N-1 : 0.00€

D'où un résultat d'investissement de + 3 063.26€

M. le Maire ayant quitté la séance ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article unique : ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe des panneaux

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2025/20 - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTATS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégé

VU le vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 du budget principal de la commune de NUILLE SUR VICOIN;

Vu les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 1 172 974.17€

Dépenses de fonctionnement : 1 053 597.36€

Résultat de l'exercice : +119 376.81€

Résultat reporté N-1 : + 163 738.15 €

D'où un excédent de fonctionnement de + 283 114.96 €

Recettes d'investissement : 535 594.02€

Dépenses d'investissement : 609 657.50€

Résultat de l'exercice : - 74 063.48€

Résultat reporté N-1 : - 163 382.09€

D'où un déficit d'investissement de – 237 445.57 €

Besoin du financement de la section d'investissement

Solde clôture de la section d'investissement	RAR 2024 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	SOLDE RAR	BESOIN FINANCEMENT
-237 445.57€	10 306.80€	26 461.25 €	+ 16 154.45€	221 291.12€

Aux termes de l'article R 2311-12 du CGCT, le besoin de financement de la section d'investissement doit être couvert par le résultat de clôture de la section de fonctionnement et affecté, au minimum pour ce montant au compte R1068 réserves d'investissement.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Décide de reporter sur le budget primitif 2025 :

Solde d'investissement reporté (D001)	-237 445.57€
Affectation en recettes d'investissement (1068)	61 823.84€
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	283 114.96€
RAR DEPENSES	10 306.80€
RAR RECETTES	26 461.25€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025/21 - LOTISSEMENT LIGONNIERE 1 : AFFECTATION DU RESULTATS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégé

VU le vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 du budget annexe

LIGO 1 de la commune de NUILLE SUR VICOIN;

Vu les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 0.00€

Dépenses de fonctionnement : 0.00€

Résultat de l'exercice : 0.00€

Résultat reporté N-1 : +33 997.18 €

D'où un excédent de fonctionnement de + 33 997.18€

Recettes d'investissement : 0.00€

Dépenses d'investissement : 0.00€

Résultat de l'exercice : 0.00

Résultat reporté N-1 : 0.00€

D'où un résultat d'investissement de 0€

**Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
Décide de reporter sur le budget primitif 2025 :**

Solde d'investissement reporté (D001)	0€
Affectation en recettes d'investissement (1068)	0€
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	33 997.18 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025/22 - LOTISSEMENT LIGONNIERE 2 : AFFECTATION DU RESULTATS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégé

VU le vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 du budget annexe LIGO 2 de la commune de NUILLE SUR VICOIN;

Vu les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 375 797.35€

Dépenses de fonctionnement : 381 819.00€

Résultat de l'exercice : -6 021.65 €

Résultat reporté N-1 : +72 523.74€

D'où un excédent de fonctionnement de + 66 502.09€

Recettes d'investissement : 370 263.00€

Dépenses d'investissement : 336 650.00€

Résultat de l'exercice : + 33 613.00€

Résultat reporté N-1 : - 100 263.00€

D'où un résultat d'investissement de – 66 650.00€

**Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
Décide de reporter sur le budget primitif 2025 :**

Solde d'investissement reporté (D001)	- 66 650.00 €
Affectation en recettes d'investissement (1068)	0€
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	+66 502.09 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025/23 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : AFFECTATION DU RESULTATS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4

VU le vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 du budget annexe Panneaux Photovoltaïques de la commune de NUILLE SUR VICOIN;

Vu les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 1 364.10€

Dépenses de fonctionnement : 4 427.36€
Résultat de l'exercice : - 3063.26€
Résultat reporté N-1 : - 3063.26 €
D'où un déficit de fonctionnement de - 6 126.52 €

Recettes d'investissement : 4 427.36€
Dépenses d'investissement : 1 364.10€
Résultat de l'exercice : + 3 063.26 €
Résultat reporté N-1 : 0.00€
D'où un résultat d'investissement de + 3 063.26€

**Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
Décide de reporter sur le budget primitif 2025 :**

Solde d'investissement reporté (D001)	3 063.26 €
Affectation en recettes d'investissement (1068)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	- 6 126.52 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025/24 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Mme Ribault propose les subventions suivantes

Subventions 2025

secteur	Demande de subventions	Montant sollicité 2025	Proposition com finances	
Commune	Troupe tournesol	800.00 €	700.00 €	Avec emploi jeune
	Comité de jumelage	800.00 €	500.00 €	
	Nuillé en forme	1 000.00 €	900.00 €	
	Nuille sport	3 000.00 €	2 500.00 €	
	AAPPMA	650.00 €	650.00 €	
	Nuillé Tennis de table	600.00 €	600.00 €	
	AFN	270.00 €	270.00 €	
Sous total asso communales		7 120.00 €	5 850.00 €	
Hors commune	ADMR			
	UDAF	80.00 €		
	JA	x	150.00 €	
	ADMR		1 940.00 €	
	Banque alimentaire		414.00 €	
	SPA		637.00 €	
Sous total hors communes		80.00 €	3 141.00 €	
Total		7 200.00 €	8 991.00 €	

Madame Ribault précise que le montant de la subvention alloué à la Banque alimentaire est fixé en fonction de la quantité de denrées fournies et que le montant de l'adhésion à la SPA53 dépend du nombre d'habitants dans la commune. En contrepartie, la SPA53 fournit un service de fourrière à la commune de Nuillé-sur-Vicoin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent de verser les montants proposés par la Commission finances aux associations listées dans le tableau ci-dessus.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025/25 - INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – PARC ÉOLIEN « LES LANDES » HOUSSAY

<https://www.registre-dematerialise.fr/5964/documents>

M. Le Maire expose qu'une enquête publique est ouverte du mardi 11 mars 2025 à 9h au jeudi 10 avril 2025 à 17h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS La Petite Lande, dont le siège social est situé à Carhaix-Plouguer (29), relative à l'implantation d'un parc éolien, comprenant deux éoliennes et un poste de livraison, situés sur la commune de Houssay.

Notre commune étant atteinte par le rayon d'affichage, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce dossier avant le 25 avril 2025. Le dossier a été adressé à chaque conseiller avec la convocation.

Clôture séance à 21h40

Reprise séance à 21h54

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, émet un avis défavorable sur le projet du parc éolien « Les Landes » à Houssay.

Pour : 3 Contre : 6 Abstention : 3

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Service Technique

Structure de jeux au Luget et dalle boîte à livre faits en avril 2025.

Les travaux d'eau potable vont durer 6 semaines au niveau de la route RD1 en direction de Quelaines.

Nous allons prochainement recevoir les devis mairie pour secrétariat et hall en septembre 2025.

Deuxième devis concernant la réfection de la toiture ALSH : b2c, avec un delta de 200 euros. La commission voirie a opté pour l'entreprise Hardy.

Vie associative

Samedi matin 29/03/2025 10h45 : Inauguration verger partagé.

Chasse aux œufs Pâques : 27/04/2025

Tour de France : 12/07/2025. Mme Sorel signale qu'il y aura besoin de l'ensemble des élus pour mettre en place les barrières. Elle essaie de trouver des contacts agriculteurs afin de trouver des emplacements pour y installer des animations.

Nuillé est le point grimpeur de l'étape.

L'ensemble des routes seront bloquées pendant la course.

Mme Sorel a reçu une proposition d'un écran plat 4.5 x 2.5 (touchant 1500 personnes) avec un tarif d'environ 3 100 € et une animation de structure gonflable, maquillages et dessins.

Finances

Commission finance : 27/03/2025 - 20H30

Enfance jeunesse

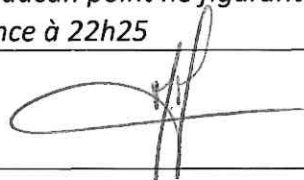
Commission enfance semaine prochaine : 03/04/2025 - 20h30

Conseil école 27/03/2025 – 18h30

Projet Séjour au ski 02/2026 réunion d'information : 01/04/2025

Prochain conseil : 09/04/2025

Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22h25

<i>Le Maire, Mickaël MARQUET</i>	
<i>La secrétaire de séance, Mme Francine DUPE</i>	